

Aix en Provence, le 30 janvier 2012

OBJET : PRIX DU PETROLE – INCIDENCE SUR NOS TARIFS AERIENS

Madame, Monsieur, chers confrères,

Les prix du pétrole connaissent actuellement une forte augmentation, cette augmentation est appliquée en fonction des indices suivants: 1030 USD/Tonne, parité 1 Euro=1.35 USD.

Nous sommes donc dans l'obligation de répercuter l'incidence de cette hausse du cours du pétrole sur nos tarifs aériens (vols spéciaux uniquement).*

L'augmentation est donc la suivante par vol A/R :

Grèce	+ 30 Euros
Chypre	+ 43 Euros
Cap Vert	+ 49 Euros
Brésil	+ 79 Euros

Cette augmentation sera applicable à partir du lundi 30 janvier 2012 à 14h pour la période du 11 mars 2012 au 11 avril 2012 inclus. Cette hausse est commissionnable et rétroactive, les dossiers déjà réservés seront réajustés pour tout départ compris entre ces deux dates.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre confiance.

Cordialement
L'équipe commerciale

* conformément à nos conditions particulières de vente, article 2 (les prix), paragraphe « g » (révision de prix). Toute nouvelle évolution sensible des cours du pétrole serait à nouveau répercutée.

Nous vous rappelons que pour les clients ayant souscrit l'**Assurance Sérénité Héliades**, cette hausse pourra leur être remboursée sur demande auprès de l'assureur (si la hausse n'est pas connue au moment de la réservation).